

# FACE À LA POLICE / FACE À LA JUSTICE

## ÉLIE ESCONDIDA & DANTE TIMÉLOS



public visé : tout public  
collection : agit'prop  
prix : 7,50 € TTC  
parution : 5 mars 2007  
rayon : questions de société  
format : 11,5 x 17,8 cm  
nombre de pages : 160  
reliure : brochée, dos carré collé  
diffuseur : CED  
distributeur : Casteilla  
ISBN : 978-2-35346-003-8

### TEXTE DE QUATRIÈME DE COUVERTURE

QUELS SONT MES DROITS LORS D'UNE GARDE À VUE ?  
DOIS-JE ACCEPTER LA COMPARUTION IMMÉDIATE ?  
COMMENT VA SE DÉROULER MON PROCÈS ?

Pour vous aider à répondre à ces questions et à organiser votre défense individuelle ou collective, *Face à la police / Face à la justice* propose une vue d'ensemble des procédures pénales courantes.

Ce guide ne s'imagine pas que la procédure pénale représente en quoi que ce soit une garantie absolue pour ceux et celles qui se sont fait arrêter. Mais si la machine répressive est arbitraire, elle doit pourtant agir au nom du droit : connaître celui-ci, c'est apprendre la langue de son ennemi, c'est pouvoir se repérer dans les méandres de ses dispositifs de répression.

Il devient parfois possible d'échapper aux pièges les plus grossiers et d'user de tous les moyens, même légaux, pour s'en sortir « au mieux ».

Élie Escondida et Dante Timélos

### RÉSUMÉ

*Face à la police / Face à la justice* couvre l'ensemble de la procédure pénale, de l'arrestation ou du contrôle d'identité jusqu'à l'application des peines, en passant par les perquisitions, les fouilles, la garde à vue, le procès, l'appel et les différents fichiers (empreintes génétiques, STIC, etc.). L'instruction n'est évoquée que pour éviter les confusions avec les procédures plus simples. On trouvera dans ce livre toutes les informations nécessaires sur la comparution immédiate ou les autres procédures rapides, qui représentent plus des deux-tiers des affaires jugées par les tribunaux correctionnels.

### LES AUTEURS

Ce ne sont pas Élie Escondida et Dante Timélos qui se sont intéressés au droit, c'est le droit qui s'est intéressé à eux ou à leurs proches. Confrontés au besoin de se défendre collectivement face à la répression, ils ont acquis les connaissances juridiques nécessaires afin de ne pas être totalement dépendants des avocats et de posséder une vision d'ensemble des rouages de la machine judiciaire. Ces connaissances, ils estiment à présent qu'il est indispensable de les approfondir et de les partager aussi largement que possible dans un langage compréhensible par tous.

*Les auteurs résident à Paris.*



## ARGUMENTAIRE

Arrestations arbitraires ou ciblées, imputations de violences ou de dégradations, fichage génétique... la procédure judiciaire est devenue un moyen privilégié pour réprimer les mouvements qui contestent l'ordre établi. Tout militant doit donc être en mesure d'assurer sa défense, individuellement ou collectivement.

Or les *vade-mecum* existants se restreignent aux rapports de l'interpellé avec les forces de police, le fonctionnement de l'institution judiciaire n'étant décrit qu'à destination des professionnels ou des étudiants.

*Face à la police / Face à la justice*, véritable « guide de self-défense juridique », entend combler ce manque : y figure tout ce qui est nécessaire pour se repérer dans les procédures les plus courantes devant le tribunal correctionnel, des conseils concernant la garde à vue valables pour tous les types d'enquête, etc.

Rédigé par des non-spécialistes afin de le rendre accessible à tous sans connaissance juridique préalable, *Face à la police / Face à la justice* a été scrupuleusement relu par des juristes et des avocats spécialistes en droit pénal.

## ACTUALITÉ DU SUJET

Depuis la Loi sur la sécurité quotidienne votée par la gauche plurielle en 2001, les lois répressives se sont enchaînées à un rythme jusque-là jamais égalé et qui ne semble pas devoir se ralentir en cette période électorale où le discours ultrasécuritaire est l'objet d'une surenchère entre la droite et la gauche.

Le tout-sécuritaire a déjà conduit à un grave recul des libertés. En créant de nouveaux délits, la loi a créé de nouveaux délinquants. La loi autorise le fichage de l'ADN de personnes simplement soupçonnées d'avoir commis un délit mineur. Même si cette personne est relaxée pour ce délit mineur, cela ne l'empêchera pas d'être condamnée pour avoir refusé de fournir son empreinte génétique. Dans le même temps, la Commission nationale de déontologie et de sécurité a constaté l'importance des violences policières au cours de ces six dernières années.

Aujourd'hui, n'importe qui peut se retrouver confronté à la police ou à la justice et le fait d'être « innocent » ne garantit pas que l'on s'en sortira sans dommage. Dans ce contexte, *Face à la police / Face à la justice* permet à tous de savoir comment réagir au mieux dans ce genre de situation.